

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 septembre 2026
(Date de convocation : 28 août 2026)

Délibération N° 20260903-10

Le trois septembre deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, David MAPPA, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, et Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Sylvain SALIGOT donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET, Stephen GAYE-METOU donnant procuration à Sarah LAGUERRE, Etienne LAY donnant procuration à Thibaut MAURIN, Sarah GRANDSIMON donnant procuration à Dominique BORGELLA-ADJUDANT.

Objet : ACQUISITION H362 POUR LA REGULARISATION DE LA VOIRIE DE LA HOSSE

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que la parcelle H362, située sur le chemin de La Hosse d'une surface de 183 m2 doit être transférée à la commune afin de poursuivre les régularisations foncières de voirie.

Il est proposé l'achat de la parcelle pour un montant de 73€20 et de confier l'acte au cabinet Philéa Conseil, sis 51 avenue François Mitterrand 31800 Saint-Gaudens, qui sera mandaté aux fins de l'établissement de l'acte de vente sous forme administrative et de tous documents utiles.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article unique** : décide d'acquérir la parcelle H362 du chemin de La Hosse selon les modalités présentées ci-dessus.

Date affichage : 12/09/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

